

4

POLYNESIE FRANCAISE
ILE DE TAHITI

Subdivision Administrative
Des Iles Du Vent

Direction Générale des Services
Secrétariat du Conseil Municipal
Tel. : (689)41.57.30 – Fax. : (689) 42.04.11



Ville de Papeete

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE

<p>COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2011</p>

---//---

L'an Deux Mille Onze, le vingt et un juillet à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Michel BUILLARD, Député-maire de la Ville de PAPEETE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17h45.

Le Conseil Municipal, Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Mr. Jean-Michel CARLSON, Conseiller municipal, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le Secrétaire procède à l'appel des membres :

NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION A	Observations
BUILLARD Michel	X			
CLARK Jean-Claude	X		Danièle TEAHA	A quitté la séance définitivement après le débat et le vote de la délibération n°2011-66.
TEAHA Danièle	X			
MAIOTUI Paul	X			
BOUTEAU Nicole		X	SUEN KO Régina	
FONG LOI Charles	X			N'a pas participé au débat et au vote de la délibération n°2011-70.
TRAFTON Mareva	X			
TEMEHARO René	X			
SHAN SEI FAN Victorine	X			
DESTANG Max	X			
TAMA Hinatea		X		
ELLACOTT Alban	X			
LE GAYIC Roméo	X			
PANAI Florienne	X			
ADAMS Myrna		X	CARLSON Jean-Michel	
MAI Alain	X			
CHAMPS Agnès	X			
IENFA Jules	X			
PENOT Yvette	X			

TANSEAU Robert	X			N'a participé au débat et au vote de la délibération n°2011-70.
LOMBARD Adrien	X			
LIVINE Danielle		X		
TE PING Antoinette	X			
TEATA Marcelino	X			
PUHETINI Sylvana	X			
BORDET Lily		X	CHAMPS Agnès	
SUEN KO Régina	X			
SARCIAUX Aldo	X			
GATIEN Johanna	X			
MATAOA Myron		X	MAONI Charles	
CARLSON Jean-Michel	X			
PEU Titaua		X		
TCHEONG Céline		X		
NAIA TERIIPAIA Amaronn		X	GATIEN Johanna	
MAONI Charles	X			
TOTAL	26	9		

Le nombre des membres composant le Conseil Municipal est de 35 dont 35 en exercice.

26 membres sont présents à l'ouverture de cette séance, formant la majorité. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour de cette séance porte sur l'examen des affaires suivantes :

I°) Adoption du compte-rendu de la séance du 25 mai 2011 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la séance du 25 mai 2011 appelle de leur part des observations.

Aucune observation n'a été formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité dans son intégralité.

II°) Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation:

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE A I.D.V. LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
2011-59	Décision	Décision n°2011-59 du 26 mai 2011 accordant à Mr TEUAHAU Billy, Manureva une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie	26/05/2011	27/05/2011
2011-60	Convention	Convention passée avec l'association « Jeunesse sportive polynésienne » concernant l'attribution d'une subvention de 500 000 fcfp pour l'année 2011.		26/05/2011
2011-61	Décision	Décision n°2011-61 du 26 mai 2011	26/05/2011	27/05/2011

		accordant à Mme PUKOKI Emeline une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie		
2011-62	Décision	Décision n°2011-62 du 26 mai 2011 accordant à Mme TAMATA vve MAIHUTI Roatina, Rosette une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie	26/05/2011	27/05/2011
2011-63	Décision	Décision n°2011-63 du 26 mai 2011 accordant à Mr MOU FAT Brice, Moana une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie	26/05/2011	27/05/2011
2011-64	Décision	Décision n°2011-64 du 26 mai 2011 accordant à Mr Vatea POIROT une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie	26/05/2011	27/05/2011
2011-65	Convention	Convention passée avec l'association « Tomite taurua no Papeete » concernant l'attribution d'une subvention de 10 000 000 fcfp pour l'année 2011.		30/05/2011
2011-66	Convention	Convention passée avec la « Coopérative Scolaire de l'école primaire Titiro Hiti Vai Nui » concernant le versement d'une subvention de 4 138 195 fcfp pour l'année 2011.		03/06/2011
2011-67	Convention	Convention passée avec la « Coopérative Scolaire de l'école Pina'i » concernant le versement d'une subvention de 2 811 471 fcfp pour l'année 2011.		03/06/2011
2011-68	Avenant au Marché public	Avenant n°1 au marché public de travaux n°15/2010 passé avec la société HM Bâtiment le 29/04/2011 concernant la reconstruction de la cantine de l'école maternelle Tamanui, lot n°7 : charpente couverture, pour un montant total de 750 607 FCFP	02/05/2011	05/05/2011
2011-69	Avenant au Marché public	Avenant n°2 au marché public de travaux n°20/2010 passé avec la société LAI WOA ALUMINIUM le 29/04/2011 concernant la reconstruction de la cantine de l'école maternelle Tamanui, lot n°3 : menuiserie aluminium et bois, pour un montant total de 280 181 FCFP.	02/05/2011	05/05/2011
2011-70	Avenant au Marché public	Avenant n°1 au marché public de travaux n°21/2010 passé avec la société SAS EPPV le 29/04/2011 concernant la reconstruction de la cantine de l'école maternelle Tamanui, lot n°5 : revêtements scellés-collés, plâterie, faux-plafonds, peintures, pour un montant total de 562 703 FCFP.	02/05/2011	05/05/2011
2011-71	Marché public	Marché public de travaux n°16/2011 passé avec la SARL PACIFIC ALU INDUSTRIE le 23/05/2011 concernant la construction d'une salle d'activité de travaux manuels et d'une salle d'expressions corporelles de l'école	24/05/2011	27/05/2011

		Taimoana, lot n°16 : menuiserie aluminium-menuiserie bois, pour un montant total de 1 478 797 FCFP.		
2011-72	Marché public	Marché public de travaux n°17/2011 passé avec CEGELEC POLYNESIE SA le 23/05/2011 concernant la construction d'une salle d'activité de travaux manuels et d'une salle d'expressions corporelles de l'école Taimoana, lot n°3 : Electricité - climatisation, pour un montant total de 2 339 670 FCFP.	24/05/2011	27/05/2011
2011-73	Marché public	Marché public de travaux n°18/2011 passé avec SARL PACIFERME le 25/05/2011 concernant le changement de la charpente et de la toiture du préau de l'école maternelle de Vaitama, pour un montant total de 7 748 248 FCFP.	26/05/2011	30/05/2011
2011-74	Marché public	Marché public de travaux n°15/2011 passé avec SARL POLYTRA 2000 le 23/05/2011 concernant la construction d'une salle d'activité de travaux manuels et d'une salle d'expressions corporelles, lot n°1 : gros œuvre – charpente – couverture – revêtement de sol – peinture, pour un montant total de 8 814 344 FCFP.	23/05/2011	30/05/2011
2011-75	Marché public	Marché public d'étude n°14/2011 passé avec SARL TOPO PACIFIQUE le 19/05/2011 concernant l'étude d'aménagement de la rue NANSOUTY, pour un montant total de 2 591 600 FCFP.	20/05/2011	24/05/2011
2011-76	Convention	Convention passée avec l'association coopérative scolaire Taimoana concernant le versement d'une subvention de 6 784 795 fcfp pour l'année 2011.		06/06/2011
2011-77	Convention	Convention passée avec « l'association de la Fraternité Chrétienne des Handicapés » concernant le versement d'une subvention de 7 397 730 fcfp pour l'année 2011.		06/06/2011
2011-78	Convention	Convention passée avec la « Coopérative Scolaire de Paofai » concernant le versement d'une subvention de 7 163 625 fcfp pour l'année 2011.		06/06/2011
2011-79	Convention	Convention passée avec la « Coopérative Scolaire de l'école de Mama'o Primaire » concernant le versement d'une subvention de 2 525 370 fcfp pour l'année 2011.		06/06/2011
2011-80	Convention	Convention passée avec la « Coopérative Scolaire de l'école maternelle Vaitama » concernant le versement d'une subvention de 1 922 305 fcfp pour l'année 2011.		06/06/2011
2011-81	Convention	Convention passée avec la « Coopérative Scolaire de l'école maternelle Ui Tama » concernant le versement d'une subvention de		06/06/2011

		3 866 775 fcfp pour l'année 2011.		
2011-82	Convention	Convention passée avec la « Coopérative Scolaire de l'école Tamatini » concernant le versement d'une subvention de 1 878 520 fcfp pour l'année 2011.		06/06/2011
2011-83	Convention	Convention passée avec la « Coopérative Scolaire de l'école Tama Nui » concernant le versement d'une subvention de 4 649 275 fcfp pour l'année 2011.		06/06/2011
2011-84	Convention	Convention passée avec la « Coopérative Scolaire de l'école Raitama » concernant le versement d'une subvention de 3 487 305 fcfp pour l'année 2011.		06/06/2011
2011-85	Convention	Convention passée avec la Direction de l'Enseignement catholique en Polynésie française concernant le versement d'une subvention de 203 512 690 fcfp pour l'année 2011.		06/06/2011
2011-86	Convention	Convention passée avec la « Coopérative Scolaire des CJA de Papeete » concernant le versement d'une subvention de 4 138 195 fcfp pour l'année 2011.		06/06/2011
2011-87	Convention	Convention passée avec la Direction de l'Enseignement adventiste en Polynésie française concernant le versement d'une subvention de 13 164 020 fcfp pour l'année 2011.		06/06/2011
2011-88	Convention	Convention passée avec l'enseignement protestant de Polynésie française concernant le versement d'une subvention de 81 426 850 fcfp pour l'année 2011.		06/06/2011
2011-89	Convention	Convention passée avec l'association « Fédération Polynésienne de Protection Civile – FPPC » concernant le versement d'une subvention de 500 000 fcfp pour l'année 2011.		09/06/2011
2011-90	Convention	Convention de partenariat passée avec le service de la Pêche concernant le raccordement à l'émissaire du port de pêche des eaux usées pré traitées en provenance de la cuisine centrale.	07/06/2011	09/06/2011
2011-91	Décision	Décision n°2011-91 du 15 juin 2011 accordant à Melle CALINAUD Valérie (pour la succession CALINAUD) une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie	16/06/2011	20/06/2011
2011-92	Convention	Convention passée avec « l'association des parents d'élèves de l'école TAMANUI – APE de l'école TAMANUI maternelle » concernant le versement d'une subvention de 3 210 561 fcfp pour l'année 2011.		08/06/2011
2011-93	Convention	Convention passée avec « l'association du		08/06/2011

		groupe scolaire de Mama'o – Mamao maternelle – Coopérative scolaire Ecole Maternelle Tamatini » concernant le versement d'une subvention de 3 450 005 fcfp pour l'année 2011.		
2011-94	Convention	Convention passée avec « l'association des parents d'élèves de l'école UI TAMA – APE de l'école maternelle publique UI TAMA » concernant le versement d'une subvention de 5 064 188 fcfp pour l'année 2011.		08/06/2011
2011-95	Convention	Convention passée avec « l'association des parents d'élèves de l'école VAITAMA – APE de l'école maternelle VAITAMA » concernant le versement d'une subvention de 4 338 728 fcfp pour l'année 2011.		08/06/2011
2011-96	Convention	Convention passée avec la « coopérative scolaire Titioro Cantine Ecole Élémentaire Hiti Vai Nui » concernant le versement d'une subvention de 5 799 960 fcfp pour l'année 2011.		08/06/2011
2011-97	Convention	Convention passée avec « l'association restaurant scolaire de Mamao Primaire » concernant le versement d'une subvention de 2 891 989 fcfp pour l'année 2011.		08/06/2011
2011-98	Convention	Convention passée avec la « coopérative scolaire de l'école maternelle de Heitama » concernant le versement d'une subvention de 2 541 445 fcfp pour l'année 2011.		06/06/2011
2011-99	Convention	Convention passée avec « l'association des parents d'élèves de l'école HEITAMA – APE de l'école maternelle HEITAMA » concernant le versement d'une subvention de 2 249 588 fcfp pour l'année 2011.		08/06/2011
2011-100	Convention	Convention passée avec « l'association des parents d'élèves de l'école RAITAMA – APE de l'école maternelle RAITAMA » concernant le versement d'une subvention de 5 203 374 fcfp pour l'année 2011.		08/06/2011
2011-101	Convention	Convention passée avec « l'association des parents d'élèves de l'école PAOFAI – APE de l'école de PAOFAI » concernant le versement d'une subvention de 5 064 188 fcfp pour l'année 2011.		08/06/2011
2011-102	Convention	Convention passée avec « l'association de l'école PINAI – Association Tipaerui Val cantine Pinai » concernant le versement d'une subvention de 3 539 569 fcfp pour l'année 2011.		08/06/2011
2011-103	Convention	Convention passée avec « l'association des parents d'élèves et amis de l'école élémentaire publique TAIMOANA –		08/06/2011

		APEA de l'école TAIMOANA » concernant le versement d'une subvention de 10 304 133 fcfp pour l'année 2011.		
2011-104	Convention	Convention passée avec « l'association de l'école TOATA – Association cantine scolaire de TOATA » concernant le versement d'une subvention de 3 275 460 fcfp pour l'année 2011.		08/06/2011
2011-105	Convention	Convention passée avec « l'association les sportifs au grand coeur » concernant le versement d'une subvention de 108 900 fcfp pour l'année 2011.		13/07/2011
2011-106	Convention	Convention passée avec « la coopérative scolaire des centres des jeunes adolescents de Papeete » concernant le versement d'une subvention de 228 906 fcfp pour le CJA de Tipaerui et de 1 201 795 fcfp pour le CJA de Fare-Ute pour l'année 2011.		08/06/2011
2011-107	Convention	Convention passée avec « l'association des enseignants de l'école d'application To'ata » concernant le versement d'une subvention de 7 091 175 fcfp pour l'année 2011.		13/07/2011
2011-108	Convention	Convention passée avec « l'association sportive AORAI » concernant le versement d'une subvention de 500 000 fcfp pour l'année 2011.		08/06/2011

III°) Examen des affaires comme suit :

Délibération n° 2011-57	Unanimité Dont 05 procurations
<p>Sur le rapport n° 2011 / 49 présenté par Mr. Alban ELLACOTT,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2010.</p> <hr/> <p>La Ville de Papeete a concédé le service public de l'eau potable à la Société Polynésienne de l'eau et de l'assainissement (SPEA) en 1992, pour une durée fixée à 40 ans. Ce prestataire, concessionnaire d'un service public, produit ainsi annuellement un rapport sur le prix et la qualité du service conformément aux dispositions de l'article 39 du cahier des charges annexé à la convention de concession. Le rapport annuel du Maire reprend les principaux éléments du rapport du concessionnaire et le complète notamment par des éléments relatifs aux indicateurs de suivi du service public de l'eau potable prévus au code général des collectivités territoriales. Pour l'année 2010, ce rapport du concessionnaire a été adressé à la Ville le 17 juin 2011. Compte tenu de son volume (plus d'une centaine de pages) il est annexé partiellement à la délibération mais est consultable en intégralité auprès des services municipaux (Direction des Services Techniques ou Direction Générale des Services). Ce rapport met en évidence pour l'année 2010 un compte d'exploitation positif de 59 millions FCFP</p>	

après impôts. Mais globalement, compte tenu des charges importantes qui ont pesées sur la concession dans les premières années, la concession conserve encore un résultat économique cumulé déficitaire de 307 millions de FCFP. Il se résorbera d'année en année jusqu'à la fin de la concession, en 2032.

En ce qui concerne le prix de l'eau, il a été réactualisé par un avenant N° 4 qui a été approuvé par le conseil municipal en date du 24 janvier 2008 (délibération N° 2008-23). Cet avenant ne porte pas augmentation des prix en 2010 par rapport à 2009. A cette occasion, un point plus général sur la tarification avait été fait. Il a pu mettre en évidence une situation saine de la concession, des possibilités de réaliser une extension du réseau municipal sur les hauteurs de la Ville, tout en conservant un niveau de prix de l'eau raisonnable.

Monsieur Jules IENFA constate agréablement que la Commune aura comblé son déficit d'ici 6 ans.

Monsieur Aldo SARCIAUX souhaite connaître l'état de vétusté du réseau.

Madame Antoinette TE PING s'inquiète de la hausse des prix de l'eau.

Madame Florienne PANAI informe que la population est satisfaite des travaux effectués cependant elle s'inquiète aussi de la hausse des prix de l'eau.

Monsieur le Maire rassure le conseil municipal et l'informe que les travaux de changement des tuyaux sont pris en charge par le fonds spécial d'investissement mis en place à cet effet et que ces travaux n'auront aucune incidence sur le des prix de l'eau.

Monsieur Paul MAIOTUI informe que les travaux actuellement en cours dans les rues Nansouty, Edouard Ahne et Anne-Marie Javouhey seront terminés pour le 15 août 2011.

Délibération n° 2011-58

Unanimité
Dont 05
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 50 présenté par Mme Mareva TRAFTON,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets pour l'année 2010.

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que le Maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers, destiné notamment à l'information des usagers. Le rapport et l'avis du Conseil Municipal sont mis à la disposition du public sur place à la Mairie et par voie d'affichage apposée.

Actuellement, la commune de Papeete assure le service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés via la passation de contrats avec des tiers:

- Le service de collecte est assuré via des marchés publics avec des prestataires de service (les sociétés TSP et Jardin Vert Service)
- Le service de traitement est assuré via une convention avec la SEP.

La Commune doit répondre à une obligation législative et contribuer ainsi à apporter toute la transparence requise sur la gestion du service public des déchets.

Le rapport de l'exercice 2010 a été élaboré avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé, Indiggo, et reprend le mode de présentation requis en métropole, à défaut d'exigences particulières en Polynésie française.

Les grandes actions de l'année 2010 ont ainsi porté sur :

- La poursuite des marchés de prestations de service avec la TSP pour la collecte des déchets (marché pluriannuel)
- La poursuite, via un nouvel avenant, de la collaboration avec la SEP pour le traitement des déchets
- Une nouvelle consultation pour la prestation déchets verts
- Le lancement d'un audit du service des déchets en vue de l'élaboration du rapport annuel, du

diagnostic financier, du budget annexe, et des perspectives de tarification.

Le rapport de l'exercice 2009, rédigé fin 2010, n'a pas pu faire l'objet de la même procédure de délibération et de mise à disposition du public. Il est néanmoins disponible auprès de la direction générale des services et auprès de la direction des services techniques (bureau de la propreté urbaine). Pour l'année 2011, les perspectives nouvelles (déjà mises en œuvre à ce jour) portent essentiellement sur la mise en place d'un budget annexe du service et sa subvention d'équilibre, ainsi qu'à une réflexion sur le remplacement de la redevance de service public par une taxe d'élimination des ordures ménagères, à l'instar de la pratique dominante en métropole. Les réflexions conjointes (Communes, Etat, Polynésie française) sur l'avenir et l'organisation de la filière de traitement des déchets seront également à engager dès l'exercice 2011.

Délibération n° 2011-59

Unanimité
Dont 05
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 51 présenté par Mr. Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Acquisition d'un nouveau progiciel de gestion des ressources humaines et des prestations associées », **AUTORISE** le Maire à signer les marchés à intervenir.

L'administration communale dispose actuellement d'un système d'information des ressources humaines constitué de cinq programmes développés en interne et dont la finalité se borne à répondre aux besoins d'une gestion purement administrative du personnel communal.

Or, avec l'évolution des pratiques opérée dans ce domaine d'activités, ces applications ne répondent plus aux besoins d'une institution communale qui se veut résolument plus moderne et efficiente.

En se dotant d'une Direction des Ressources Humaines et des compétences professionnelles liées, la commune s'est en effet repositionnée sur une gestion des ressources humaines qui met l'accent sur les fonctions d'expertise, d'assistance et de contrôle.

Ces logiciels dont l'évolution n'est techniquement pas faisable, ne répondent pas non plus fonctionnellement à la nouvelle réglementation de la fonction publique communale dont la mise en œuvre est annoncée pour le 1^{er} janvier 2012.

Il est donc urgent que la commune s'engage dans un projet d'amélioration évolutif de son système d'information des Ressources Humaines.

Aussi, il est proposé, pour accompagner la commune dans l'application de la nouvelle réglementation de la fonction publique communale et développer une gestion plus stratégique des ressources humaines, de moderniser son système d'information des ressources humaines en procédant à l'acquisition d'un nouveau progiciel de gestion des Ressources Humaines et des prestations associées.

La commune de PAPEETE poursuit, ce faisant, son vaste projet de refonte de ses systèmes d'informations et de communication.

Par cette acquisition, les gains escomptés sont les suivants :

- Répondre à la réglementation.
- Diminuer les coûts de fonctionnement métiers.
- Diminuer les coûts de fonctionnement, de développement et de maintenance.
- Consolider et normaliser les fonctionnalités fournies.
- Garantir la continuité des services.
- Garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données.

Le coût de l'acquisition est évalué à 25 000 000 F CFP, financé entièrement sur fonds propres et inscrits sur les budgets 2011 et 2012 par l'autorisation de programme 25 (opération n°2011005).

La durée de l'installation du nouveau progiciel de gestion des ressources humaines est de six mois, à

partir de la signature du marché, répartie en deux lots. Le premier lot se déroulera durant le deuxième semestre 2011 et au début de l'année 2012. Le deuxième lot se déroulera fin 2012.

Délibération n° 2011-60	Unanimité Dont 05 procurations
<p>Sur le rapport n° 2011 / 52 présenté par Mr. Michel BUIILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MODIFIE l'alinéa 2 de l'article 2 de la délibération n° 2005-54 comme suit :</p> <p>« Sur les 4500 exemplaires, 1000 exemplaires pourront être remis à titre gracieux aux élus municipaux, aux personnalités et aux responsables de services et 1000 exemplaires au titre de cadeaux dans le cadre de réceptions, cérémonies, concours et manifestations diverses. »</p> <hr/> <p>Pour accompagner l'achèvement des travaux engagés pour la rénovation de la Cathédrale de PAPEETE en 2005, un ouvrage sur l'histoire de la Cathédrale a été publié par la commune en 5 000 exemplaires dont 500 exemplaires de prestige.</p> <p>Par délibération :</p> <ul style="list-style-type: none">- le maire a été autorisé à remettre à titre gracieux aux citoyens de la ville de Papeete particulièrement méritants ainsi qu'aux hôtes de marque, l'édition de prestige ;- 3 500 ouvrages ont été mis à la vente au prix de 750 F ;- 1 000 exemplaires ont été réservés pour une remise à titre gracieux aux élus municipaux, aux personnalités et aux responsables de services <p>Depuis 2005, 1 250 ouvrages ont été vendus et 1 054 ont été offerts dont 54 exemplaires de prestige. Le stock actuel est donc de 2 696 dont 446 éditions de prestige.</p> <p>Depuis 2008, les ventes sont très faibles (7 en 2008, 5 en 2009 et 8 en 2010).</p> <p>Par ailleurs, lors de réceptions, cérémonies, concours et manifestations diverses, la commune est parfois amené à offrir de petits cadeaux.</p> <p>En raison du stock important d'ouvrages restant et afin de limiter les achats de cadeaux, il est proposé d'autoriser la remise à titre gracieux de 1000 exemplaires supplémentaires.</p>	

Délibération n° 2011-61	Unanimité Dont 05 procurations
<p>Sur le rapport n° 2011 / 53 présenté par Mr. Michel BUIILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE la participation d'une délégation du conseil municipal au 23^{ème} Congrès des communes de Polynésie qui se tiendra à Tahiti, dans la commune de Teva I Uta, du 2 au 5 août 2011, IMPUTE la dépense au budget communal.</p> <hr/> <p>Le XXIIIème congrès des Communes de Polynésie se tiendra à Tahiti dans la commune de Teva I Uta du 02 au 05 août 2011. Le thème de ce congrès est « La Commune : pôle de stabilité ». Il sera décliné en trois thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none">- La commune : Comment concilier libre administration et démarche collective ;- La commune : Un partenaire engagé ;- La fonction publique communale : les enjeux à court et moyen termes. <p>Conformément aux instructions du SPC, chaque commune peut inscrire 4 participants. Il est souhaité, pour ce congrès, la participation du Maire et 3 participants au choix du Maire (élus et/ou cadres). Il est également possible de faire acte de candidature pour d'autres élus ou d'autres cadres en fournissant une</p>	

liste complémentaire limitée à 2 participants et en indiquant la priorité d'inscription. Dans ce cas, l'inscription définitive sera confirmée par le SPC en fonction des places restantes disponibles.

Sont retenues les candidatures suivantes :

- Monsieur Jean-Claude CLARK, 1^{er} adjoint;
- Monsieur Max DESTANG, 9^{ème} adjoint ;
- Monsieur Alban ELLACOTT, conseiller municipal;
- Monsieur Adrien LOMBARD, conseiller municipal, délégué au SPC PF ;
- Madame Johanna GATIEN, conseillère municipale.

Les frais de participation consisteront pour la Commune à la prise en charge, par remboursement, des repas des congressistes dans la limite de 2.148 fcfp/repas. Il est précisé que tous les repas, sauf ceux qui sont offerts, seront facturés, pris ou non pris sur place.

Délibération n° 2011-62

Unanimité
Dont 05
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 53 présenté par Mr. Michel BUIILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** l'envoi en mission en Métropole de Monsieur Alban ELLACOTT, conseiller municipal.

Dans le cadre de la procédure d'appel d'offres lancé par la SEM Te Ora No Ananahi pour la conception-construction et l'exploitation de la station d'épuration communale de la Papeava, il apparaît indispensable de programmer l'envoi en mission en Métropole de l' élu en charge de l'assainissement pour rencontrer les candidats nationaux qui seront retenus afin de visiter leur réalisation sur des projets similaires, assimiler les spécificités techniques de chaque concepteur et faciliter la phase de dépouillement finale du dossier prévue fin 2011.

Délibération n° 2011-63

Unanimité
Dont 05
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 53 présenté par Mr. Michel BUIILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** l'envoi en mission en Chine d'une délégation du conseil municipal.

La ville de Shenzhen organise « Le festival artistique et culturel des villes jumelées avec Shenzhen » du 1^{er} au 7 décembre 2011.

A cette occasion, la ville de Shenzhen a souhaité inviter la ville de Papeete et propose la prise en charge de l'hébergement et des repas d'une troupe artistique d'une douzaine de personnes environ et des élus qui accompagneront cette troupe (4 au plus).

Participeront à ce déplacement:

- M. Michel BUIILLARD ;
- Mlle Nicole BOUTEAU ;
- M. Charles FONG LOI ;
- M. Robert TANSEAU.

Délibération n° 2011-64	Unanimité Dont 05 procurations
<p>Sur le rapport n° 2011 / 54 présenté par Mr. Charles FONG LOI,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE la prise en charge de la totalité des frais d'acte d'échange foncier passé avec les Consorts MARIASSOUCÉ, pour le percement de la servitude Deflesselle.</p> <hr/> <p>Par délibération n° 2008-105 du 8 septembre 2008, le Conseil municipal avait autorisé le Maire à signer un acte portant sur un échange foncier avec les Consorts MARIASSOUCÉ, pour le percement de la servitude Deflesselle.</p> <p>Ce dossier, qui date de 2002, est bloqué du fait des Consorts MARIASSOUCÉ qui ne peuvent prendre en charge leur part des frais d'acte, qui s'élève à la somme de 380.000 FCFP environ. La part de la Commune (exonérée de certains frais) est de 100.000 FCFP environ.</p> <p>Monsieur Roger MARIASSOUCÉ s'est présenté pour solliciter une prise en charge de ces frais par la Commune.</p>	

Délibération n° 2011-65	Unanimité Dont 05 procurations
<p>Sur le rapport n° 2011 / 55 présenté par Mr. Charles FONG LOI,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE sous réserve de sa libération de toutes occupations, l'acquisition d'une parcelle de terre sise à Mama'o cadastrée à Papeete Section CM numéro 20 et des constructions y édifiées, FIXE le prix de vente à 14.000.000 FCFP.</p> <hr/> <p>Les Consorts MANATE – EBB, descendants de la Dame MANATE ou TAURUA a MANATE Joséphine, sont propriétaires d'une parcelle de terre sise à Mama'o cadastrée Section CM numéro 20 d'une superficie de 893 m2.</p> <p>Cette parcelle est accessible par la Servitude Apahere et se situe face aux propriétés Sanford et au « Fare Amuira'a », près de l'ancienne Ecole Tamatini.</p> <p>Par lettre du 2 mars 2011, Mademoiselle Virginie EBB propose de céder cette propriété au prix de 14.000.000 FCFP.</p>	

Délibération n° 2011-66	Unanimité Dont 05 procurations
<p>Sur le rapport n° 2011 / 56 présenté par Mr. Max DESTANG,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE le don annuel de l'institut du Monoï-G.I.M.T. au profit de la Commune de Papeete, d'échantillons de produits à base de « Monoï de Tahiti appellation d'origine » et de guides d'utilisation traduits en plusieurs langues, AUTORISE le Maire à signer, modifier et résilier la convention afférente à ce don.</p> <hr/> <p>Dans le cadre de la promotion du « Monoï de Tahiti appellation d'origine », l'Institut du Monoï-G.I.M.T. se propose de fournir gracieusement chaque année à la Commune des échantillons de produits à base de « Monoï de Tahiti appellation d'origine » accompagnés de guides d'utilisation traduits en plusieurs langues.</p>	

plusieurs langues.

L'Institut du Monoï souhaite que ces échantillons soient offerts en cadeau aux invités officiels, particulièrement ceux étrangers, que la Ville recevra, ce qui contribuera dès lors à la promotion internationale de ce produit local.

<p style="text-align: center;">Délibération n° 2011-67 <i>Monsieur Jean-Claude CLARK a quitté définitivement la séance en donnant procuration à Madame Danièle TEAHA.</i></p>	<p>Unanimité Dont 06 procurations</p>
<p>Sur le rapport n° 2011 / 57 présenté par Mr. René TEMEHARO,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE le déclassement du domaine public de la commune, du véhicule de type « Fourgon Pompe Tonne Léger (FPTL) », immatriculé n°106050 P, affecté à la Direction de la Protection Civile et de Lutte contre l'Incendie, APPROUVE sa mise à la réforme, DECIDE la cession au franc symbolique au profit de la commune de Hitia'a O Te Ra du véhicule visé à l'article 1er. Préalablement à la cession, le véhicule sera « désarmé » (à l'exception des tuyaux d'aspiration qui demeureront), afin d'équiper le F.P.T.L. immatriculé 207783 P, AUTORISE le maire à signer tous actes relatifs à cette cession et à l'application de la présente délibération.</p> <hr/> <p>La commune de Hitia'a O Te Ra n'est plus en mesure d'assurer la sécurité incendie de ses administrés depuis l'accident de la circulation du seul camion incendie de la commune, début avril 2010.</p> <p>La subvention FIP sollicitée par le maire de la commune de Hitia'a O Te Ra pour l'acquisition d'un camion citerne rural a été gelée par le haut-commissariat au mois de mars dernier. Aussi le maire de Hitia'a O Te Ra a-t-il saisi le maire de la commune de Papeete, par correspondance du 8 avril 2011, d'une demande de mise à disposition d'un véhicule de notre commune de type FPTL (camion incendie). Notre commune a également été saisie par le haut-commissaire (lettre n°HC1116/CAB/DDPC/mj du 26 mai 2011) pour nous sensibiliser aux besoins et à la situation d'urgence à laquelle est confrontée la commune de Hitia'a O Te Ra.</p> <p>La ville de Papeete est en effet propriétaire d'un véhicule incendie ancien (n°106050 P), remplacé depuis par du matériel neuf. Cet ancien véhicule peut toutefois encore éventuellement être opérationnel et en mesure de circuler pour faire face à la circonstance exceptionnelle de carence de moyens de lutte contre l'incendie de la commune de Hitia'a O Te Ra.</p> <p>Ledit véhicule sera toutefois au préalable « désarmé » afin d'équiper le F.P.T.L. immatriculé 207783 P, à l'exception des tuyaux d'aspiration qui demeureront.</p>	

<p style="text-align: center;">Délibération n° 2011-68</p>	<p>Unanimité Dont 06 procurations</p>
<p>Sur le rapport n° 2011 / 58 présenté par Mr. Roméo LE GAYIC,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement relatif à l'opération « Projet d'aménagement d'une aire de jeux à Mama'O », AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du CUCS à cette opération, à lancer les appels d'offres et à signer les marchés à intervenir.</p> <hr/> <p>Le quartier de Mama'o fait l'objet depuis 1999, d'une vaste opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI). Le périmètre de l'opération RHI (élargi à l'assiette du CHPF depuis 2006) comprend une mosaïque de sous quartiers aux problématiques propres. Ce quartier de plus de 20 hectares et de près de 2000 habitants, bénéficie d'une localisation privilégiée, mais se caractérise par une</p>	

Tamatini, un centre d'animation socio-éducative et culturelle (maison de quartier) destiné à l'ensemble des habitants de Mama'o. Cet équipement de quartier permettra de favoriser la vie associative et l'accompagnement des habitants durant la phase opérationnelle de la RHI.

Cependant, avant d'envisager l'aménagement global de l'équipement qui doit nécessairement faire l'objet d'une étude plus approfondie, à programmer ultérieurement, la ville propose d'intervenir rapidement pour aménager un espace de loisirs et de rassemblement, support d'animation du quartier.

L'aménagement d'une aire de jeux, permettra ainsi à la population :

- de se réapproprier cet équipement, dans l'attente de la réalisation future de la maison de quartier de Mama'o ;
- d'optimiser l'accès à la bibliothèque communale ;
- d'offrir un espace de jeux sécurisé aux enfants du quartier.

Le programme des travaux prévoit :

- Comblement de la piscine ;
- Mise en place des jeux pour enfants ;
- Installation de tables extérieures, de bancs et de tables d'échecs
- Mise en place d'une clôture, avec portail et portillons.
- Travaux divers.

Sous réserve de la décision du comité de pilotage du CUCS prévue le 13 août 2011 l'opération, dont le coût total est évalué à 7 373 031 FCFP, est financée à hauteur de 60% par le CUCS (4 423 819 F CFP) et 40% par la commune (2 949 212 F CFP).

Délibération n° 2011-69

Unanimité
Dont 06
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 59 présenté par Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la transformation (suppression/création) de certains postes budgétaires de la Commune de PAPEETE.

Il a été décidé, dans le cadre des commissions permanentes ad hoc, de créer au sein de l'administration communale, une structure chargée de mettre en œuvre les actions initiées et impulsées par l'équipe communale dans les domaines de l'animation et de la promotion de la ville, jusqu'alors portées par le cabinet du maire.

La constitution de cette unité, rattachée à la DGS, s'est faite par mobilité interne.

Par ailleurs, tenant compte des observations de la chambre territoriale des comptes dans son dernier rapport, le cabinet du maire a été réorganisé. Ainsi, le bureau de la Communication et la cellule des Manifestations publiques et de la logistique, ont été repositionnés au niveau des services communaux.

Enfin, des mouvements de personnels ont été opérés afin de répondre aux besoins des services.

Il convient donc pour mettre en œuvre ces décisions, de procéder à un ajustement des postes budgétaires par rapport aux effectifs réels de la commune.

Délibération n° 2011-70

Messieurs Charles FONG LOI et Robert TANSEAU ont quitté la salle lors du débat et du vote de cette délibération

Unanimité
Dont 06
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 60 présenté par Mme Danièle TEAHA,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le versement d'une subvention à l'association **SPORTIVE DRAGON** pour un montant de 500.000 FCFP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association SPORTIVE DRAGON pour un montant de 500.000 FCFP.	
Délibération n° 2011-71	Unanimité Dont 06 procurations
Sur le rapport n° 2011 / 60 présenté par Mme Danièle TEAHA, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention complémentaire à l'association TE MAU RIMA OHIPA NO TE FARE OIRE NO PAPEETE pour un montant de 1.000.000 FCFP.	
Délibération n° 2011-72	Unanimité Dont 06 procurations
Sur le rapport n° 2011 / 60 présenté par Mme Danièle TEAHA, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association PUNA RERE RAU pour un montant de 1.970.000 FCFP.	
Délibération n° 2011-73	Unanimité Dont 06 procurations
Sur le rapport n° 2011 / 60 présenté par Mme Danièle TEAHA, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association AITO DJEUNES DE LA MISSION pour un montant de 350.000 FCFP.	
Délibération n° 2011-74	Unanimité Dont 06 procurations
Sur le rapport n° 2011 / 60 présenté par Mme Danièle TEAHA, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association GOUT ET TERROIRS EN POLYNESIE pour un montant de 150.000 FCFP.	
Délibération n° 2011-75	Unanimité Dont 06 procurations
Sur le rapport n° 2011 / 60 présenté par Mme Danièle TEAHA, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association PAPEETE HOE VA'A pour un montant de 395.000 FCFP.	
Délibération n° 2011-76	Unanimité Dont 06 procurations
Sur le rapport n° 2011 / 60 présenté par Mme Danièle TEAHA, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention complémentaire à l'association API : AGIR POUR L'INSERTION pour un montant de 1.000.000 FCFP.	
Délibération n° 2011-77	Unanimité Dont 06 procurations
Sur le rapport n° 2011 / 60 présenté par Mme Danièle TEAHA, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention	

complémentaire à l'association **JEUNESSE DE SAINTE AMELIE** pour un montant de 100.000 FCFP.

Délibération n° 2011-78

Unanimité
Dont 06
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 61 présenté par Mme Danièle TEAHA,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ACCORDE** à titre très exceptionnel, le versement d'une somme de quatre cent quatre-vingt quatorze mille six cent quarante-quatre francs cfp (494 644 F CFP) à madame Rosita DOMINGO au titre de la prise en charge de la part non-remboursée par la CPS des frais médicaux engendrés par sa chute sur le trottoir pavé de la rue Paul GAUGUIN et de la pose d'un bridge dentaire, **APPROUVE** et **AUTORISE** le maire à signer le projet de protocole transactionnel ci-joint établi entre la Commune de Papeete et madame Rosita DOMINGO.

Le 24 juillet 2008, Madame Rosita MOU SING épouse DOMINGO, retraitée âgée de 65 ans, faisait une chute de sa hauteur sur le trottoir de la rue Paul Gauguin devant l'Hôtel de Ville. Selon elle, son pied aurait heurté un pavé soulevé par les racines d'arbres plantés à proximité.

De cette chute, Mme DOMINGO a eu la lèvre supérieure et le menton ouverts, une dent cassée à moitié et une seconde totalement. Par ailleurs, étant tombée sur son épaule droite, elle suit depuis trois ans des séances de kinésithérapie et est en mesure de lever son bras que tout récemment.

Face aux nombreuses dépenses engendrées par ces différents soins médicaux, elle a sollicité de notre assurance une participation financière mais aucune suite favorable n'a été accordée à sa demande. En effet, aucune preuve n'a été apportée démontrant que sa chute était liée à une déformation du trottoir pavé, de nature à engager la responsabilité de la Commune, compétente pour assurer la commodité du passage dans les rues.

Aussi sollicite-t-elle dès à présent de la Commune la prise en charge d'une partie de ses frais médicaux à hauteur de la part non-remboursée par la CPS et des frais relatifs à la pose d'un bridge dentaire ce qui représente un montant total de 494 644 F CFP.

Bien qu'il ne soit pas prouvé que sa chute résulte d'une déformation du trottoir, par solidarité et à titre très exceptionnel, en considération de son âge avancé et des dommages graves qu'elle a subi, le conseil consent à faire un geste en sa faveur en acceptant que la somme précitée lui soit versée.

En outre, bien que Mme DOMINGO ait annoncé ne pas souhaiter engager de poursuites judiciaires à l'encontre de la Commune, un projet de protocole transactionnel est soumis à sa signature à titre préventif.

Délibération n° 2011-79

Unanimité
Dont 06
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 62 présenté par Mr. Alain MAI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **COMPLETE** les dispositions de l'article 1 de la délibération n° 2004-06 du 26 Février 2004 comme suit :

* La souscription d'un abonnement mensuel au parking public de l'Hôtel de Ville de Papeete donne droit à l'accès aux parkings des Places POMARE V et TARAHOI.

Le projet de délibération vise à permettre aux abonnés du parking public de l'Hôtel de Ville de bénéficier également du stationnement dans les parkings des places TARAHOI et POMARE V.

IV°) Questions orales : (Article L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales)

.....
.....

V°) Question diverses :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que Monsieur Oscar TEMARU, Président du Tavini Huiraatira, a fait une demande de mise à disposition de locaux à l'Hôtel de Ville et de matériaux de la commune, pour y organiser l'élection « primaire » pour la désignation du candidat du Parti Socialiste les 8 et 15 octobre 2011. Monsieur le Maire émet un avis favorable à cette demande et demande que les listes soient détruites à la fin des élections.

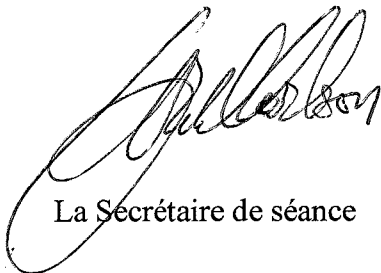
Monsieur le Maire informe qu'une pétition pour soutenir la chaîne de télévision TNTV circule et qu'il est important de défendre cette cause.

Monsieur Aldo SARCIAUX souhaite que le passage piéton face à la banque Socredo et le trottoir de la rue Dumont D'Urville soient remis en état.

Monsieur Paul MAIOTUI informe l'ensemble du conseil municipal que le retard dans le paiement des factures à l'ensemble des fournisseurs n'est pas le fait d'un manque de crédit de la Commune mais une insuffisance de personnel au Trésor Public qui ralentit fortement le traitement des factures.

Monsieur Charles MAONI demande que les luminaires de l'entrée principale soient remplacés et que les marches des escaliers soient restaurées. Monsieur le Maire donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.



La Secrétaire de séance



Le Premier Adjoint au Maire